
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Jeudi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Le Contel, vice-président.* — La commission a procédé à un dernier examen du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour 1947.

M. Rochereau a attiré l'attention de ses collègues sur un certain nombre d'observations qu'il estime devoir être présentées devant le Conseil de la République.

Il a signalé, notamment, les risques d'une dépréciation monétaire qui serait vraisemblablement la conséquence du rejet sur les générations futures du poids des dépenses engagées aujourd'hui. Les nécessités de l'amortissement risqueront, à son avis, de porter d'autant plus gravement atteinte à notre situation économique dans le cadre international qu'elles viendront grever les prix français à une époque où les prix mondiaux auront baissé.

Sans contester l'urgence du rééquipement, il faut donc s'atta-

cher dès aujourd'hui à en limiter les conséquences dommageables pour notre économie.

Après un débat, au cours duquel MM. Duclereq, Liénard et Sauer sont intervenus pour mettre en lumière le caractère prioritaire des besoins d'outillage de l'industrie et de l'agriculture françaises, M. Rochereau a été chargé de communiquer au Conseil le point de vue de la commission sur quelques-uns des articles du projet.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Le Contel, vice-président.* — Le président a invité ses collègues à procéder à un échange de vues sur le projet de loi modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels, dont la commission doit être incessamment saisie.

Après un court débat sur la question, un premier examen des articles a été abordé.

M. Debray a souligné la carence de l'Administration qui, faute d'avoir envisagé à l'avance le mode d'établissement d'un régime nouveau de répartition, a placé en quelque sorte le législateur devant un fait accompli.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Le Contel, vice-président.* — La commission a nommé M. Debray rapporteur du projet de loi modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels.

Au cours d'un examen de ce projet, sur lequel le Conseil de la République est appelé à statuer d'urgence, les commissaires ont constaté la nécessité de proroger à nouveau la date de dissolution de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels et, en conséquence, de donner à cet organisme les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de son rôle.

Ils ont estimé, d'autre part, qu'il importait de faire rentrer dans la légalité les décisions réglementaires prises en vertu de textes abrogés. Pour ces raisons, ils ont résolu de ne pas modifier le dispositif du projet.

Il a été décidé, toutefois, à l'unanimité, que certaines observations précises seraient présentées, notamment à propos des

articles 1^{er}, 2 et 5, afin d'inviter l'administration à reconnaître les dangers de la méconnaissance systématique de la volonté du législateur.

M. Novat a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 162, année 1947), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — Avant d'ouvrir le débat, le Président a tenu à adresser, au nom de tous les membres de la commission, un dernier adieu à M. J.-R. Bloch, vice-président de la commission, décédé le 15 mars dernier.

Puis il a fait un large exposé d'une heure sur la situation internationale telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

Dans la première partie de celui-ci, il a souligné l'importance capitale du récent message du Président Truman et a examiné les réactions provoquées par ce message dans les différentes capitales du monde et les répercussions que la prise de position des Etats-Unis à l'égard de la Grèce et de la Turquie pouvaient avoir sur le plan européen autant que sur le plan international, surtout en ce qui concerne les relations futures entre Washington et Moscou.

Le président a exprimé l'espoir que, malgré les divergences souvent profondes qui se manifestent entre les deux plus grandes puissances du monde, leurs hommes d'Etat s'efforceront d'aboutir à un accord qui paraît plus que jamais indispensable pour le maintien et la consolidation de la paix.

L'alliance franco-britannique devra faciliter le rapprochement entre les deux puissances.

Le président a fait alors le point des négociations de la Conférence de Moscou et a résumé les différentes revendications présentées au nom de la France par M. Georges Bidault. Il s'est déclaré convaincu que des résultats définitifs ne pourront être obtenus que lentement et que les négociations exigeront la convocation d'autres conférences en vue de la solution à trouver au problème allemand.

La commission a ensuite poursuivi l'examen, qu'elle avait déjà entrepris lors de sa dernière séance, de la situation dans la zone d'occupation française en Allemagne.

Après avoir déclaré que, loin d'avoir eu pour effet un rapprochement entre nos deux peuples, l'occupation avait abouti à accroître l'hostilité de la population allemande à notre égard, le président a insisté sur la nécessité de réorganiser et d'unifier notre administration en Allemagne, en réglant les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire et en créant un poste de ministre responsable de toutes les questions allemandes.

M. Ott s'est montré entièrement d'accord sur ces différents points et a ajouté que, dès la fin de la Conférence de Moscou, il faudrait demander au Gouvernement de repenser à ces questions.

Après un échange de vues auquel ont participé également MM. Jullien et Helleu, la commission a décidé de demander à son président d'établir, pour la prochaine réunion, le texte d'une proposition de résolution demandant que les mesures nécessaires soient prises en vue de la refonte totale de l'administration dans la zone d'occupation française en Allemagne et de la création d'un ministère responsable de toutes les affaires concernant cette zone.

AGRICULTURE

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a d'abord procédé à un débat général sur l'exposé récent du ministre de l'agriculture.

Le président a fait connaître à ses collègues qu'à la suite de son intervention auprès du ministre de la production industrielle, un accord était intervenu pour qu'assistent dorénavant aux séances du Conseil d'Administration du Comptoir français de l'Azote des représentants des ministres de la production industrielle et de l'agriculture.

Il a ensuite donné lecture à ses collègues de son projet d'intervention, au nom de la commission, lors de la discussion générale du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

La commission a décidé de reporter à une date ultérieure la désignation d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 48) de M. Liénard, relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre.

Jeudi 27 mars 1947 (réunion commune avec la commission du travail). — *Présidence de M. Caspary, vice-président de la commission du travail.* — Au cours d'une réunion commune qu'elle a tenue avec la commission du travail, la commission a procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 138) de M. Le Goff, tendant à différer pour les professions agricoles et dans le seul domaine de la perception des cotisations, l'application de la loi du 13 septembre 1946.

Après un exposé de M. Le Goff et une discussion à laquelle ont pris part, pour la commission de l'agriculture, MM. Chochoy, Coudé du Foresto, David, Henry, Jayr, de Montalembert et Simard, la commission s'est prononcée, par 14 voix contre 6, en faveur de l'adoption des conclusions, légèrement modifiées, de la proposition de résolution.

Ont voté pour : MM. Brune, Champeix, Chochoy, Coudé du Foresto, Dadu, de Félice, Henry, Jayr, de Montalembert, Saint-Cyr, Sampé, Simard, Tognard.

Ont voté contre : MM. Bellon, David, Le Coent, Lemoine, Primet, Roudel.

M. Le Goff a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission s'est livrée à un examen officieux des propositions de loi :

N° 1076 (A. N.) présentée par M. Waldeck Rochet et les membres de la commission de l'agriculture, tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux ;

N° 1077 (A. N.) présentée par M. Waldeck Rochet et les membres de la commission de l'agriculture, relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux et interprétative de l'article 22 bis du statut des baux ruraux.

Après avoir procédé à un débat de principe, la commission a décidé d'attendre que les textes définitifs, adoptés par l'Assemblée Nationale, lui soient transmis pour les examiner au fond.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'étude de la propo-

sition de loi n° 1076 (A. N.) tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux.

Le texte transmis par l'Assemblée Nationale a été adopté par 17 voix contre 9 abstentions.

Ont voté pour : MM. Bellon, Bène, Brettes, Brune, Chochoy, David, Dulin, de Félice, Henry, Laurenti, Le Coent, Lemoine, Le Terrier, Primet, Roudel, Saint-Cyr, M^{me} Vigier.

Se sont abstenus : MM. Coudé du Foresto, Dadu, Gravier, Jayr, De Montalembert, Morel, Sempé, Simard, Tognard.

Elle a ensuite examiné la proposition de loi n° 1077 (A. N.) relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux.

Les articles 1^{er} et 2 ont été adoptés à l'unanimité.

L'article 3 a fait l'objet d'une demande de disjonction de la part d'un certain nombre de membres de la commission.

Par 13 voix contre 13, la proposition de disjonction a été repoussée.

Ont voté pour la disjonction : MM. Brune, Coudé du Foresto, Dadu, Dulin, De Félice, Gravier, Jayr, De Montalembert, Morel, Saint-Cyr, Sempé, Simard et Tognard.

Ont voté contre : MM. Bellon, Bène, Brettes, Chochoy (M. Poirault, suppléant), David, Henry, Laurenti, Le Coent, Lemoine, Le Terrier, Primet, Roudel, M^{me} Vigier.

La commission a nommé M. Brettes rapporteur de ces deux propositions de loi.

DÉFENSE NATIONALE

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission, convoquée d'urgence par son président, a adopté une motion par laquelle elle exprime son regret de ne pas avoir été à même de remplir son rôle à l'occasion du vote des crédits militaires. Les délais accordés ne lui ont pas permis, en effet, de juger, du point de vue technique, du bien-fondé des crédits demandés par le Gouvernement pour les dépenses du deuxième trimestre 1947.

ÉDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission a procédé à l'examen du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947, en ce qui concerne l'éducation nationale et les beaux-arts, les sports, la jeunesse et les loisirs.

M. Racault a communiqué à ses collègues les décisions prises par la commission des finances en soulignant notamment une réduction de 50 0/0 des crédits demandés aux chapitres 905, 906, 907 et 909, relatifs aux centres d'apprentissage.

Après avoir entendu M. Reverbori, rapporteur des crédits relatifs à l'éducation nationale et M. Artus, secrétaire général de l'enseignement technique, la commission, unanime, a décidé de présenter des amendements tendant au rétablissement de ces crédits.

Elle s'est ralliée également à deux propositions d'amendements : l'une, tendant à rétablir, au chapitre 806, relatif à la protection et à la réparation des monuments historiques, la somme demandée par le Gouvernement, l'autre, tendant également au rétablissement des crédits votés par l'Assemblée Nationale pour les travaux d'aménagement sportif et qui font l'objet du chapitre 947.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Ott sur la proposition de résolution (n° 171), présentée par ce dernier pour inviter le Gouvernement à supprimer les règles de reclassement interne pour certains personnels de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Elle a, enfin, pris connaissance d'un avant-projet de loi portant réorganisation de l'Administration centrale de l'éducation nationale et en a renvoyé la discussion à sa prochaine séance.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a désigné M. Leuret comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 145) tendant à inviter

le Gouvernement à procurer d'extrême urgence à tous ceux et à toutes celles, médecins, chirurgiens, sages-femmes, qui ont la charge de la santé des français, les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission sociale.

M. Teyssandier a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 146) tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime alimentaire n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant internes qu'externes, auront été confirmées, par la clinique, le laboratoire ou la radiographie, être indiscutablement de nature tuberculeuse.

M. Landry, invité par la commission, est venu développer devant elle les lignes directrices de sa proposition de résolution n° 38 concernant l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Georges Pernot, Masson, Ascensio, ainsi que M^{mes} Oyon et Rollin, sur l'extension ou les restrictions qu'il conviendrait d'apporter au texte proposé, la commission a décidé de reporter la suite du débat à sa prochaine séance, pour permettre à M^{me} Yvonne Dumont, excusée, d'exposer ses vues sur ce sujet.

FINANCES

Mardi 25 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entamé l'étude du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946 (collectif de février).

Elle a entendu, tout d'abord, un exposé de M. Alain Poher, rapporteur général, montrant l'impossibilité pour les commissions parlementaires d'effectuer actuellement un contrôle sérieux des demandes présentées, et soulignant l'importance du rôle futur des rapporteurs spéciaux dont l'action de contrôle auprès des administrations dont ils rapportent le budget, devra être personnelle, continue, et s'exercer en profondeur.

Ont été ensuite examinées les ouvertures de crédits demandées par les Administrations suivantes : agriculture, anciens combattants, économie nationale, air.

Des réductions ont été effectuées sur les crédits accordés par l'Assemblée Nationale à certains chapitres de ces budgets, notamment à ceux consacrés au règlement de fournitures à l'Imprimerie Nationale, à l'entretien et au fonctionnement du matériel auto-

mobile, aux communications téléphoniques et télégraphiques et, d'une manière générale, aux frais généraux des Administrations.

Présidence de M. Avinin, vice-président. — La commission, examinant le budget de l'air, a décidé de reprendre une partie des crédits demandés par le Gouvernement pour la dotation en carburant des véhicules et des avions, qui avaient été assez considérablement réduits par l'Assemblée Nationale.

Elle étudiera, dans sa prochaine séance, le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget de l'exercice 1947 (dépenses militaires). La majeure partie des crédits ouverts est destinée aux opérations d'Indochine.

M. Duchet, rapporteur du budget de la France d'Outre-Mer (dépenses militaires) a été nommé rapporteur du projet.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 135), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946.

Mercredi 26 mars 1947. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — La commission a examiné, tout d'abord, le projet de loi, transmis par l'Assemblée Nationale, portant ouverture et annulation de crédits provisoires applicables aux dépenses de l'exercice 1947 (dépenses militaires) et elle a entendu sur ce projet le rapport de M. Duchet, rapporteur spécial du budget de la France d'Outre-Mer pour les dépenses militaires. Après les explications du rapporteur sur la constitution des troupes d'Indochine et sur l'équipement qui leur a été nécessaire, la Commission a décidé, par 10 voix contre 0 et 9 abstentions, d'adopter le chiffre des crédits votés par l'Assemblée Nationale.

Présidence de M. Cardonne, vice-président. — La commission a ensuite poursuivi et terminé l'examen du projet de loi collectif, régularisant les dépassements de crédits intervenus sur l'exercice 1946.

Elle a effectué des réductions ou des suppressions sur certains chapitres, selon que la justification des crédits demandés lui paraissait insuffisante ou que leur inscription au collectif ne lui semblait pas légitime. Tel a été le cas, en particulier, pour le chapitre 13 du budget de la Radiodiffusion Française, relatif à des dépenses des exercices 1944 et 1945.

La commission a décidé d'adopter la même attitude que la commission des finances de l'Assemblée Nationale en ce qui concerne le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour le deuxième trimestre 1947, c'est-à-dire de ne faire porter son examen et sa discussion que sur les articles du projet.

M. Jules Boyer a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 50, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation mensuelle de 700 francs à toutes les personnes remplissant les conditions requises par la loi du 13 septembre 1946, dont les ressources ne dépassent pas un certain total, renvoyée, pour le fond, à la commission du Travail et de la Sécurité sociale.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord examiné le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses militaires pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947.

Elle n'a apporté que peu de modifications aux dispositions adoptées et transmises par l'Assemblée Nationale.

La rédaction de l'article 15 *quater* a été modifiée, de façon à permettre une interprétation un peu plus large en ce qui concerne l'interdiction d'effectuer des créations d'emplois et de pourvoir aux vacances dans les cadres du personnel civil des départements militaires.

La commission a ensuite discuté le projet de loi tendant à approuver une convention conclue entre le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque de France au sujet du relèvement de 10 à 50 milliards du montant de l'avance permanente de la Banque à l'Etat.

Après une brève explication du rapporteur général, ce projet a été adopté.

La Commission a entendu la lecture de l'avis présenté par M. Jules Boyer sur la proposition de résolution tendant à accorder le bénéfice d'une allocation mensuelle de 700 francs, entre le 1^{er} septembre 1946 et le 1^{er} avril 1947, aux personnes âgées remplissant certaines conditions.

Une discussion animée s'est engagée à ce sujet, certains commissaires estimant que ce geste de solidarité nationale et sociale devait être fait, coûte que coûte, d'autres pensant que le texte laissait la porte ouverte à de nombreux abus et que, d'autre part, la lourde incidence financière de cette mesure concourrait de telle

sorte à l'avilissement de la monnaie que, finalement, le résultat en serait inopérant, sinon négatif.

Il a été décidé que l'avis de la commission devrait faire état de ces craintes et d'inviter le Gouvernement à mettre au point de sévères mesures de contrôle.

La commission a ensuite examiné rapidement le budget des services civils pour le 2^e trimestre 1947.

Imitant sur ce point la commission des finances de l'Assemblée Nationale, elle a décidé de ne pas discuter le détail des chapitres et d'en laisser la responsabilité au Gouvernement.

Une rapide discussion a porté sur les articles, auxquels certaines modifications ont été apportées.

L'article 7 *bis* portant interdiction de créations d'emplois et de pourvoir à une vacance a été assoupli pour tenir compte des difficultés susceptibles de résulter pour les administrations de l'application d'un texte trop rigide. Le Conseil Economique a été, d'autre part, exclu des interdictions prévues.

L'article 20, établissant un droit unique de baccalauréat, qui avait été disjoint par l'Assemblée Nationale, a été repris par la commission.

M. Alain Poher, rapporteur général, a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à approuver une convention, entre la Banque de France et l'Etat au sujet du relèvement du montant de l'avance permanente de la Banque.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 157) portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (service civils) pour le 2^e trimestre de l'exercice 1947.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 148) portant ouverture et annulation de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget de l'exercice 1947 (Dépenses militaires).

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a procédé à des échanges de vue sur les déclarations faites lors de sa dernière séance par le ministre de la France d'Outre-Mer.

La question des incidents de l'Indénié a été réservée, en

l'absence de M. Djaument, conseiller de la Côte d'Ivoire, et en attendant le rapport qui sera fourni par le ministre.

De même, le problème indochinois n'a pas été abordé, aucun débat n'étant souhaitable actuellement sur cette grave affaire.

Mais plusieurs membres de la commission, notamment MM. Brunot et Brunhes, ont émis le vœu de voir préciser le contenu du Plan des territoires d'Outre-Mer, dont le ministre n'a pas parlé de façon très précise, et d'être informés sur le rôle dévolu à la Caisse centrale des Territoires d'Outre-Mer.

Diverses questions ont été, en outre, posées sur le recrutement et le fonctionnement des Assemblées de groupe et le statut du personnel de la France d'Outre-Mer.

La commission se propose de poursuivre son information sur ces divers problèmes.

Elle a chargé M. Brunot de lui proposer ses suggestions en ce qui concerne le Plan.

M. Ousmane Socé a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 136, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture au lycée de Dakar d'une classe supérieure préparatoire, aux grandes écoles de la métropole.

Vendredi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission s'est réunie pour examiner le projet de loi attribuant au ministre de la France d'Outre-Mer un contingent exceptionnel de distinctions honorifiques à l'occasion des voyages du Président de la République dans les Territoires de l'Union Française.

Elle a désigné comme rapporteur M. le Médecin général Guirriec et l'a chargé de proposer au Conseil l'adoption du texte et d'émettre le vœu que le Gouvernement augmente le contingent en vue des 2^e et 3^e voyages du Président de la République et y ajoute quelques plaques de grand officier de la Légion d'Honneur.

M. Max André a saisi l'occasion que lui offrait cette réunion pour soumettre à ses collègues un projet de proposition de résolution concernant l'Indochine, sur lequel il voudrait voir se manifester l'accord unanime du Conseil de la République, à l'issue du vote des crédits militaires.

Suivi par la majorité de la commission, M. Max André s'est toutefois heurté à l'opposition de certains de ses collègues. Aussi, déclarant ne pouvoir aller plus loin dans la voie des concessions,

a-t-il renoncé à déposer sa proposition de résolution en séance publique.

La commission lui en a exprimé ses regrets et a manifesté son désir de voir la paix revenir au plus tôt en Indochine française.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.*

— Le président, en ouvrant la séance, a fait part à la commission d'une communication qui lui a été faite par le bureau de la Fédération nationale des Syndicats de Police, relative à une décision du ministre des finances tendant à réduire les effectifs de la Sûreté Nationale.

La commission a fait confiance à son bureau pour prendre contact à ce sujet avec les organismes représentatifs de cette Fédération.

Les commissaires ont ensuite examiné, article par article, la proposition de loi (n° 106) relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

En ce qui concerne la forme du texte, la commission a pensé qu'il était nécessaire, dans un but de clarté, de supprimer les appellations *bis*, *ter* et *quater* et d'affecter chaque article d'un chiffre correspondant à sa place dans le dispositif.

Un certain nombre d'amendements au texte voté par l'Assemblée Nationale, présentés par M. Léo Hamon, ont été adoptés, définissant les positions de principe suivantes :

1° Donner aux collectivités locales le pouvoir d'intenter la procédure de résiliation de la convention lorsqu'une reprise en régie ou en société d'économie mixte lui paraîtra devoir s'imposer dans l'intérêt public ;

2° Laisser à l'autorité centrale un pouvoir de contrôle technique portant sur le projet de réorganisation du service qui lui sera soumis par la collectivité ;

3° Ne pas restreindre la notion d'intérêt public comme l'a fait l'Assemblée Nationale ;

4° Etendre le délai imposé à l'autorité centrale pour l'intervention du décret approuvant la décision de résiliation ;

5° Différencier, en ce qui concerne l'indemnisation du concessionnaire, les sociétés par actions et les personnes physiques, ces dernières devant seules bénéficier de l'indemnité provisionnelle prévue à l'article 12 nouveau ;

6° N'exclure de la constatation de nullité, prévue à l'article 20 nouveau, que les contrats qui ont été prorogés sans novation, sous le régime de Vichy, et venant à expiration au plus tard dans les deux années suivant le moment où la prorogation a été consentie.

La commission a nommé M. Voyant rapporteur de la proposition de loi ainsi étudiée.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Dujardin, vice-président.* — Le Gouvernement ayant demandé la discussion d'urgence du projet de loi (n° 885 A. N.) portant relèvement du montant des pensions allouées aux sapeurs-pompiers communaux volontaires, l'Assemblée Nationale a adopté, dans sa séance du 27 mars 1947, le texte du projet gouvernemental sans y apporter de modification.

La commission s'est déclarée favorable à l'adoption du texte tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

M. Guénin a été désigné comme rapporteur de ce projet devant le Conseil de la République.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Dujardin, vice-président.* — La commission a nommé M. Trémintin rapporteur du projet de loi (n° 253 A. N.) ayant pour objet la ratification du décret 46-2971 du 31 décembre 1946 relatif à l'institution d'un régime de sécurité sociale pour les fonctionnaires.

Les commissaires, unanimes, ont décidé d'adopter, sans modification, le texte de ce projet tel que l'a approuvé l'Assemblée Nationale dans sa séance du 28 mars 1947.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Georges Pernot, vice-président.* — La commission a tout d'abord entendu un exposé de M. Mammonat, rapporteur du projet de loi (n° 127), adopté par l'Assemblée Nationale, interprétant l'article 16 de la loi d'amnistie du 16 avril 1946.

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées.

Elle a, ensuite, examiné le projet de loi (n° 163), adopté par l'Assemblée Nationale, prorogeant, modifiant et complétant la législation réglant les rapports des bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Après un bref débat, il a été décidé à l'unanimité d'écartier toute improvisation en une matière aussi complexe que la législation des loyers et de proposer une prorogation pure et simple, jusqu'au 1^{er} août 1947, des dispositions actuellement en vigueur.

En conséquence, la disjonction des articles 3 à 10 a été demandée.

M. Colardeau a été nommé rapporteur du projet.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Chaumel, vice-président.* — La commission a procédé officieusement à un premier échange de vues sur les textes suivants actuellement en discussion devant l'Assemblée Nationale :

1° Proposition de loi n° 1076 (A. N.) relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux et interprétative de l'article 22 bis du statut des baux ruraux (ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946) ;

2° Proposition de loi n° 1077 (A. N.) tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux (ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946).

Après une discussion à laquelle ont participé MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Colardeau, de Félice, Minvielle, Pialoux, Simard et le président, il a été décidé d'en demander le renvoi pour avis dès que le Conseil de la République en aura été saisi.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Georges Pernot, vice-président.* — La commission a examiné la proposition de loi, n° 1076 (A. N.), relative aux tribunaux paritaires compétents pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux et interprétative de l'article 22 *bis* du statut des baux ruraux (ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946) renvoyée pour le fond à la commission de l'Agriculture et dont elle est saisie pour avis.

Après une discussion à laquelle ont participé MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Chaumel, Minvielle, Simard et le président, une proposition de disjonction de l'article 3, présentée par M. Chaumel, a été repoussée et le texte adopté par l'Assemblée Nationale maintenu.

La commission a ensuite étudié la proposition de loi, n° 1077 (A. N.), tendant à interpréter l'article 33 du statut des baux ruraux (ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946).

Le texte transmis par l'Assemblée Nationale a été adopté à la suite du rejet d'une demande de disjonction de l'article unique présentée par M. Chaumel.

M. Minvielle a été nommé rapporteur pour avis de ces deux propositions.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Abel Durand, président.* — La commission a entendu une délégation de la Fédération des Syndicats des officiers de la Marine Marchande et de la Fédération nationale des Syndicats maritimes sur le projet de réforme du statut de la Marine Marchande.

M. Bouchaud, secrétaire général-adjoint de la Fédération des Syndicats des officiers de la Marine Marchande a fait d'abord un historique des difficultés rencontrées par la Marine Marchande depuis 25 ans et donné les raisons de sa décadence progressive.

L'analyse de cette situation le conduit à conclure en faveur d'une nationalisation de la Marine Marchande, qui permettrait un contrôle très strict de l'Etat et une utilisation de notre flotte de commerce plus satisfaisante pour l'intérêt national.

M. Bouchaud a examiné ensuite, rapidement, les principales dispositions du projet de loi portant statut de la Marine Marchande.

Il en approuve certaines dispositions, telles que la création du Conseil supérieur de la Marine Marchande, la suppression des conventions entre l'Etat et les compagnies privées, etc..., mais réserve son approbation sur d'autres mesures : les pouvoirs donnés au Conseil supérieur, la coexistence de deux secteurs, l'un nationalisé, l'autre libre, etc.

L'intéressé a conclu en souhaitant que le Parlement apporte la plus grande attention à la discussion du projet de statut qui lui sera soumis.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, etc.)

Judi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — M. Jules Moch, ministre des Travaux Publics et des Transports, déférant à l'invitation de la commission, est venu lui exposer les motifs qui ont inspiré la mise en application des nouveaux tarifs-marchandises de la S. N. C. F.

Il a d'abord rappelé le gros effort fourni dans tous les domaines par les chemins de fer depuis 18 mois, notamment en ce qui concerne l'assainissement de leur budget.

Le déficit s'élevait à 36 milliards pour l'exercice 1945. En 1946, il a été inférieur à 2 milliards, soit 1,9 0/0 des recettes totales.

Ce résultat a été obtenu par des mesures d'économies portant sur le personnel, le combustible, par une meilleure utilisation du matériel et aussi par des relèvements de tarifs.

Le ministre a souligné que le nouvel aménagement de tarifs auquel il venait d'être procédé n'était qu'une phase de cette politique.

Aucune idée de concurrence des autres modes de transport n'est intervenue ; le seul but poursuivi est l'amélioration d'un service public exploité suivant des méthodes strictement commerciales et qui réserve toutes les possibilités de la route et de la voie d'eau.

A l'appui de sa démonstration, le ministre a cité quelques

exemples de tarifs et se déclare convaincu qu'ils n'entraîneront aucune perte pour la S. N. C. F.

Le président s'est fait l'interprète de la commission pour remercier le ministre de ses explications et a conclu en déclarant que le bilan de fin d'année de la S. N. C. F. départagerait les partisans et les adversaires des nouveaux tarifs.

Vendredi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Saïah, vice-président.* — La commission s'est réunie pour examiner deux projets de loi, dont la discussion immédiate a été demandée par le Gouvernement, concernant le régime des retraites des agents des chemins de fer d'intérêt secondaire.

Sur la proposition de M. Bocher, désigné comme rapporteur, la commission a décidé d'adopter sans modification les textes dont il s'agit.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 27 mars 1947. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — La commission a procédé à l'examen des différents projets et propositions de loi relatifs au statut des entreprises de distribution et de messageries de presse. Le président a précisé que l'Assemblée Nationale, dans le dernier état de ses travaux, avait décidé de ne retenir comme texte de base que la proposition de loi (n° 654 A. N.) de M. Bichet et à titre d'amendement, la proposition de loi (n° 949 A. N.) de M. Lussy. La commission a donc procédé à l'examen de ces deux propositions de loi.

M. Boyer a exprimé sa crainte que la proposition de M. Bichet permette la reconstitution du trust Hachette et que la proposition Lussy instaure un monopole si strict qu'il ne puisse fonctionner.

M. Bène a préconisé la constitution d'une coopérative unique à l'échelon national et a soumis à la commission, pour l'article 2, le texte d'un 2^e alinéa ainsi conçu : « Toutefois, il ne pourra être créé qu'une seule coopérative de distribution pour les journaux et périodiques dont la diffusion a un caractère national. »

Le débat, auquel ont pris part également M. le Président et MM. Aguesse, Bouloux et Grangeon, a permis un large échange de vues sur cette question particulièrement importante.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen des textes relatifs aux messageries de presse.

Le président, après avoir précisé que l'Assemblée Nationale discutait au même moment trois amendements au texte de la proposition de M. Bichet (art. 5 *bis*, 17 *bis* et 17 *ter*) soutenus par M. d'Astier de la Vigerie, a déclaré que la discussion immédiate de la proposition dont il s'agit serait certainement demandée au Conseil de la République et qu'en conséquence la commission allait être appelée à se réunir au cours de la nuit.

Répondant à une question de M. Aguesse, le président a précisé que la diffusion des journaux était assurée actuellement grâce aux bons offices de la S. N. E. P., agissant en tant que gérant d'affaires des messageries françaises de presse.

Après une discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Aguesse, Legeay, Merle et Pajot, sur la question de savoir si l'adoption du texte relatif aux messageries présentait un caractère d'urgence, la commission a examiné les amendements discutés par l'Assemblée Nationale.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans la soirée, la commission a procédé à la discussion du texte nouveau adopté par l'Assemblée Nationale et dont la discussion immédiate a été demandée au Conseil de la République, relatif au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques.

Elle a décidé de proposer au Conseil de la République la transformation du 3^e alinéa de l'article 5 en un article 5 A.

M. Hauriou a été désigné pour rapporter la proposition de loi.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Hauriou, président.* — La commission s'est réunie à 21 heures pour examiner la proposition de loi relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques, dont le Gouvernement a demandé la discussion immédiate devant le Conseil de la République.

Après un échange de vues général, au cours duquel MM. Aguesse, La Gravière et Merle ont pris notamment la parole, la commission a décidé d'adopter, sans modification, quant au fond, le texte voté par l'Assemblée Nationale.

A la demande du président, les commissaires ont toutefois décidé de disjoindre de l'article 5 le dernier alinéa de ce texte, relatif à l'obligation faite à toute société coopérative de messageries d'admettre, dans son sein, tout journal ou périodique désireux de conclure avec elle un contrat de transport, de groupage ou de distribution.

Ces dispositions devront constituer un nouvel article.

La commission a enfin chargé son président de rapporter la proposition de loi dont il s'agit devant le Conseil de la République.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.*

— Un dernier examen du projet de budget de reconstruction et d'équipement a amené la commission à déplorer l'absence d'informations suffisantes sur certains chapitres.

Le président a exprimé, au nom de la commission, le souhait que de plus grandes précisions soient apportées par le Gouvernement dans le projet de budget ordinaire qui sera ultérieurement examiné.

Les commissaires se sont livrés à un échange de vues tendant à régler l'ordre et le programme des prochains travaux des sous-commissions.

Vendredi 28 mars 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission s'est livrée à un premier examen

du projet de loi modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels, dont elle désire être saisie pour avis.

Le président a rappelé les conditions dans lesquelles a été successivement établi, puis modifié, le système de la répartition des produits industriels et a précisé les motifs du projet examiné.

La commission a abordé l'étude des divers articles.

Les problèmes posés par la prorogation et les modalités de financement des organismes professionnels ont fait l'objet d'un important échange de vues.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a examiné le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi du 26 avril 1946, portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels.

M. Pairault a été nommé rapporteur, pour avis, de ce projet.

M. Pairault a défini les grandes lignes de son rapport. Les modifications apportées par l'Assemblée Nationale au projet du Gouvernement donnant satisfaction à la commission, le texte proposé a été adopté intégralement, sous réserves de quelques observations :

A l'article 2, la taxe sur l'énergie n'a été acceptée que comme un expédient provisoire, dans l'attente d'un mode de financement plus rationnel des organismes de répartition.

A l'article 5, la composition et le fonctionnement du Comité du contentieux devraient être fixés de préférence par décrets en Conseil des Ministres.

Enfin, il a été décidé que des précisions seraient demandées au ministre, qui définirait ainsi son point de vue sur le statut définitif des organismes de répartition.

RAVITAILLEMENT

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Lefranc, président.* — La commission a examiné les dispositions du texte adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'institution d'une carte d'acheteur pour les professionnels du bétail et de la viande (n° 1080 A. N.).

Article 1^{er} : adopté sans modification ;

Article 2 : par 6 voix contre 5, la commission a décidé de reprendre le texte primitif proposé par le Gouvernement ;

Articles 3, 4, 5 : adoptés sans modification ;

Article 6 : la commission a décidé de reprendre le texte initial du projet gouvernemental ;

Articles 7 et 8 : adoptés sans modification.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Dupic, président.* — La commission a pris connaissance d'une proposition de loi de MM. Chochoy et Carles tendant à préciser la nature du droit d'enregistrement applicable aux cessions de droit à indemnité de dommages de guerre. Après échange de vues, le texte de cette proposition a été adopté. Il sera déposé au nom de la commission.

Celle-ci a ensuite procédé à l'examen du projet de loi portant fixation du budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

La commission a estimé qu'il y aurait le plus grand intérêt à inviter le Gouvernement à préciser sa position sur le déblocage de la tranche de 40 0/0 des crédits et à demander que priorité soit accordée au budget de la Reconstruction.

Elle a, d'autre part, décidé, après un échange d'observations, de demander au ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de bien vouloir venir exposer devant elle la politique de son Département.

La commission a enfin étudié le projet de loi relatif au remembrement amiable, en vue de la reconstruction, voté par l'Assemblée Nationale selon la procédure d'urgence.

Après avoir entendu M. Salaün, directeur au ministère de la Reconstruction, la commission a voté sans modification le texte qui lui était soumis et elle a confié à M. Carles le soin de le rapporter devant le Conseil de la République.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 25 mars 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — Après avoir examiné les différentes candidatures au Comité constitutionnel présentées par les groupes politiques, la commission a décidé de soumettre à la ratification du Conseil de la République la liste des trois candidats suivants :

M. Emile Dutilleul, présenté par le Groupe communiste ;

M. Julliot de la Morandière, présenté par le Groupe du Mouvement républicain populaire ;

M. Maurice Delépine, présenté par le Groupe socialiste S. F. I. O.

Conformément à la résolution adoptée le 28 janvier 1947, M. Couteaux a été chargé de présenter devant le Conseil de la République le rapport de la commission à ce sujet.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 26 mars 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a poursuivi la discussion du rapport de M. Abel-Durand, sur la proposition de résolution (n° 61) présentée par ce dernier et tendant à organiser la gestion indépendante de la Sécurité sociale pour la population agricole et pour les travailleurs indépendants.

M. Abel-Durand a souligné les raisons importantes qui militent en faveur de l'adoption de sa proposition de résolution : opposition grandissante de la part des assujettis et nécessité d'assortir l'application de la loi du 22 mai 1946 d'une certaine spécialisation en tenant compte des risques différents pour chaque branche d'activité.

M. Pujol a déclaré que tout le système de la Sécurité sociale risquait d'être mis en cause par la proposition de résolution et qu'il ne prendrait position que lorsqu'il serait mieux informé des incidences possibles du texte proposé.

Après la discussion, à laquelle ont pris part, notamment, M^{me} Brisset, MM. Saint-Cyr, Hyvrard, Brettes, Renaison, M^{me} Devaud, MM. Lafay et Rehault, la commission a décidé, avant de se prononcer, de connaître l'avis du ministre intéressé sur ce sujet d'une particulière importance.

Jeudi 27 mars 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission, réunie en commun avec la commission de l'Agriculture, a procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 138) de M. Le Goff, tendant à différer, pour les professions agricoles et dans le seul domaine de la perception des cotisations, l'application de la loi du 13 septembre 1946, proposition pour laquelle la discussion immédiate a été demandée.

Après un exposé de M. Le Goff en faveur de sa proposition de résolution et une discussion à laquelle ont pris part, au titre de la commission du Travail, MM. Pujol, Naime, M^{me} Brisset, MM. Abel-Durand, Renaison et Saint-Cyr, la commission s'est prononcée, par 9 voix contre 6, en faveur de l'adoption des conclusions, légèrement modifiées, de la proposition de résolution.

Ont voté pour : MM. Abel-Durand, Caspary, M^{me} Devaud, MM. Grimal, Menu, Rehault, Saint-Cyr, Siabas et Walker.

Ont voté contre : M. Baret, M^{me} Brisset, MM. Naime, Pujol, Renaison et Rosset.

M. Abel-Durand a été nommé rapporteur de la proposition de résolution.

Samedi 29 mars 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 1079 A. N.) concernant l'indemnité mensuelle temporaire exceptionnelle et instituant un supplément temporaire pour charges de famille.

M. Lafay a déclaré que le projet avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et que, le Gouvernement étant d'accord avec le patronat à son sujet, son adoption ne paraissait pas susceptible de soulever des difficultés.

Après un rapide échange de vues entre MM. le Président, Hyvrard, M^{me} Devaud, MM. Rosset et Rehault, la commission a décidé, à l'unanimité, d'adopter le texte du projet gouvernemental, sous réserve de quelques observations de détail.

M. Lafay a été nommé rapporteur du projet de loi.